CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E168917** **VALABLE JUSQU'AU** **03/07/2027**

ÉDITÉ LE 17/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2017

Raison sociale : AJ CREATION

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 06/02/2023

Capital : 1 500

LE PETIT BREIL
49170 ST GERMAIN DES PRES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 830075172

Siret : 830 075 172 00015

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 102982450002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 102982450002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 06 29 59 69 60 **Fax :**

Portable : 06 29 59 69 60

Responsabilité légale :
JARRY ALEXANDRE GÉRANT

Site Internet : http://www.ajcreation.fr

E-mail : ajcreation@orange.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 160 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	1	28/06/2023
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		03/07/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/07/2026 09:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E168917** **VALABLE JUSQU'AU** **03/07/2027**

ÉDITÉ LE **17/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2017
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 06/02/2023
Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 830075172

Siret : **830 075 172 00015**
Code NACE : 4331Z
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 102982450002
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 102982450002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **AJ CREATION**

LE PETIT BREIL
49170 ST GERMAIN DES PRES

Téléphone : 06 29 59 69 60 **Fax :**
Portable : 06 29 59 69 60

Site Internet : http://www.ajcreation.fr
E-mail : ajcreation@orange.fr

Responsabilité légale :
JARRY ALEXANDRE GÉRANT

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	28/06/2023
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	03/07/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	07/07/2022
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/07/2026 09:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.